



Communiqué de presse de la direction régionale de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté

Lancement de l'enquête « Loyers et Charges » 611 ménages concernés en Bourgogne-Franche-Comté

L'enquête nationale « Loyers et Charges » permet de mesurer l'évolution trimestrielle des loyers du secteur privé et par conséquent l'indice des loyers. Cette enquête permet également de réaliser des prévisions. Les loyers étant habituellement révisés une fois par an, les logements sont enquêtés durant cinq trimestres consécutifs. L'interrogation des personnes est réalisée en face-à-face avec un enquêteur pour la première et la dernière interrogation et par téléphone pour les trois questionnements intermédiaires.

L'indice des loyers, calculé grâce à cette enquête, évalue la variation des loyers moyens au mètre carré. Après mensualisation, il est intégré dans l'indice général des prix à la consommation. L'enquête renseigne également sur le fonctionnement du marché locatif, sur les évolutions des loyers du parc de logements locatifs selon différents critères parmi lesquels la localisation ou la taille du logement. Elle permet aussi le recueil d'informations sur les locataires et leur famille, les conditions du bail, les aides au logement et les charges locatives.

Un échantillon de logements est tiré au sort pour être enquêté chaque trimestre. 611 ménages en Bourgogne-Franche-Comté seront interrogés au cours de l'année 2022 et recevront un courrier les informant de l'enquête. Un enquêteur de l'Insee prendra ensuite contact avec eux afin de convenir d'un rendez-vous. Il est muni d'une carte officielle tricolore et est soumis au secret professionnel. Les enquêtes en face-à-face sont réalisées dans le respect du protocole sanitaire.

Les données collectées sont strictement confidentielles. Les réponses sont anonymes. Elles sont utilisées uniquement par l'Insee à des fins d'études statistiques.

Pour en savoir plus :

- [Présentation, champ de l'opération et caractéristiques techniques de l'enquête.](#)
- « [Au troisième trimestre 2021, l'indice de référence des loyers augmente de 0,83 % sur un an](#) », *Informations Rapides* n°265, octobre 2021.
- « [Évolution annuelle de l'indice des loyers d'habitation selon le secteur](#) », Données trimestrielles du T1-1988 au T2-2021.
- Leclair M., Rougerie C., Thélot H., « [Le logement dans l'indice des prix à la consommation](#) », Insee Focus n°152, avril 2019.

3 janvier 2022

Nous contacter :

Yohann Rene
Chargé de communication externe
Insee Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03.80.40.67.11 ou 06.63.30.50.36
Mél : dr25-communication-externe@insee.fr

Consulter notre site :

www.insee.fr, rubrique statistiques



#BFC @InseeRegions